

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1300)

Et de retour,

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Honneur de bien vouloir donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 5.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

DÉFINITION DE «MINISTRE»—MAJORATION DU PRINCIPAL DU PRÊT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whelan: Que le bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement où j'ai dû interrompre mon discours, je vais donc poursuivre sur le sujet du conditionnement des fruits.

En 1964, l'établissement de conditionnement de fruits dont j'étais président a décidé de moderniser ses installations, ce qui nous a coûté moins de \$100,000.

M. Knowles: Nous avons entendu cela avant le déjeuner.

M. King: Je voulais m'assurer que tout le monde comprenne mon rôle dans ce secteur.

M. Knowles: Cela prouve que j'écoutais.

M. Kaplan: Ne laissez pas le NPD vous intimider.

Prêts agricoles—Loi

M. King: Jamais... pas plus que les libéraux d'ailleurs. Il y a cinq ans, alors que j'étais directeur de la Oliver-Osoyoos Co-op Growers Association, nous avons entrepris un grand programme de modernisation. Nous avons ainsi introduit dans la vallée de l'Okanagan des techniques de conditionnement des fruits tout à fait nouvelles pour le Canada, en fait les plus perfectionnées du monde. Cela nous a coûté 1.25 million de dollars; un programme de mécanisation analogue coûterait aujourd'hui plus de 2 millions et demi de dollars.

Si je parle des investissements qui ont été faits dans les entreprises agricoles auxquelles j'ai été étroitement lié, c'est pour souligner la nature de l'agriculture moderne et l'importance d'avoir de bonnes mesures de financement, comme celles dont nous sommes saisis. Il faut absolument adopter des mesures législatives prévoyant l'appui de l'État parce que les agriculteurs sont mal servis par le marché.

Le bill ne prévoit rien pour remédier aux lacunes de la loi, qui ont été dénoncées à maintes reprises. Je parle du fait que les institutions bancaires sont entièrement libres de refuser un prêt aux agriculteurs pour des motifs n'ayant rien à voir avec la sécurité du prêt. On a déjà dit que puisque la loi offre une garantie aux banques, elle devrait leur imposer une obligation. Peut-être le comité pourrait-il se pencher sur cette question.

Je vais citer des observations faites par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), comme en fait foi le Hansard du 2 mai 1977. Il a dit ceci:

Les difficultés quasi insurmontables qu'éprouvent les jeunes qui essaient de se lancer en agriculture constituent également un problème majeur. On constate alors à la lecture du projet de loi qu'il ne paraît pas comporter de modifications qui tiennent compte des difficultés de ceux qui exploitent déjà une entreprise agricole. Le bill ne paraît pas prévoir d'initiatives nouvelles. Lui-même n'en comporte aucune qui puisse faciliter l'aide aux agriculteurs; en somme, nous n'avons devant nous qu'une déclaration de plus, sous forme de projet de loi, qui mentionne simplement la poursuite du programme.

● (1410)

On pourrait dire que les prêts seront plus élevés. Pourtant, les montants prévus dans le bill sont loin d'être suffisants pour permettre aux agriculteurs de résoudre leurs problèmes et répondre à leurs besoins financiers. Les agriculteurs ont de grandes difficultés à joindre les deux bouts. Pourtant, nous accueillons avec plaisir ce projet de loi dans la mesure où il favorise les exploitants agricoles, mais nous invitons le gouvernement à songer à de nouveaux projets et à de nouveaux programmes qui répondront mieux aux besoins de ceux qui sont engagés dans le secteur agricole.

Nous constatons avec regret que ces remarques faites il y a trois ans sont encore valables actuellement.

Je voudrais discuter brièvement la question du revenu agricole. En dépit des coûts toujours croissants des produits alimentaires, au grand chagrin de nos ménagères chargées de la comptabilité familiale, l'écart entre ce que touchent les agriculteurs et ce que paient les consommateurs pour leurs produits alimentaires et qu'on appelle l'écart du marché s'est accru de près de 12 p. 100 en 1979. C'est la plus forte augmentation depuis cinq ans. L'écart du marché, comprenant les frais de manutention, de transformation et de distribution d'un panier de produits agricoles représentait légèrement plus de la moitié de la hausse de 10.8 p. 100 du prix des épicereries l'an dernier. La valeur agricole accrue représentait environ un tiers des majorations des produits alimentaires dans les supermarchés.